

Réf: Dossier N° : 58391

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « IVOIRO-SUISSE MEDICAL-COURTAGE » en abrégé «ISM-C »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 9ème TRANCHE CNPS
DERRIERE IMMEUBLE CGK, 25 BP 1509 ABIDJAN 25

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 14 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IVOIRO-SUISSE MEDICAL-COURTAGE » en abrégé
«ISM-C ».

Objet: la gestion des prestations maladie-le conseil ; l'audit et le courtage en assurance

Capital social: 2 000 000 F CFA divisé en Deux Cents (200) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 9ème TRANCHE CNPS
DERRIERE IMMEUBLE CGK, 25 BP 1509 ABIDJAN 25

GERANT: Monsieur FAHRNI GABRIEL RENE. Monsieur SEY
GUILLAUME SAINT-OMER.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-32678 du 14/12/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°29219 du 14/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

